

## Il y a bien longtemps que l'on sait comment ça se passe avec le MEDEF !

Dans notre prochain BA, le spécial n° 200, nous vous proposons une analyse approfondie de la genèse du Bac pro 3 ans et l'implication très forte à ce moment-là de la fédération patronale de la métallurgie : l'IUMM. En avant-goût, quelques réflexions sur les évolutions du patronat français quant à ses responsabilités dans les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années. Elles sont extraites de la revue Mouvements (édition La Découverte, n° 14, année 2001) et expliquent fort bien ce qui s'est passé autour de la loi travail et du forcing effréné pour relancer l'apprentissage :

« Voici près de deux ans, le baron Ernest-Antoine Seillière procéda à la transformation du vieux CNPF en Mouvement des entreprises de France (MEDEF), certains ne voulurent y voir qu'une opération médiatique rondement menée. L'erreur était patente : le patronat décidait en fait de devenir un acteur politique à part entière. Pas seulement pour suppléer aux déficiences d'une droite politique en crise, mais en vue d'offrir aux tenants du néolibéralisme une colonne vertébrale idéologique et une force d'intervention rapide sur le terrain économique et social... Il n'a alors fallu que quelques mois au MEDEF pour lancer la grande offensive de la « refondation sociale »... Il s'agit d'une première synthèse des propositions qui ont été débattues ces dernières années en France, en Europe et aux États-Unis en vue de moderniser, ou tout au moins de ravalier, l'option néolibérale... Il existe une stratégie efficace qui consiste à proposer d'emblée le pire pour que tout le monde respire et baisse la garde quand c'est, au bout du compte, « le moins pire » qui est ainsi imposé.

Les objectifs de l'organisation patronale se situent au cœur d'un projet cohérent de société qui repose sur une reformulation du rapport entre le contrat et la loi au détriment de cette dernière. En découlent une volonté d'individualisation du contrat de travail et de la protection sociale, une logique de compétence individuelle et d'employabilité au détriment d'une logique de qualification ancrée dans des cadres collectifs, la « responsabilisation » de l'individu dont le corollaire est la déresponsabilisation de l'employeur, la prédominance de l'accord d'entreprise sur les autres niveaux... Au bout du compte, c'est une authentique déstructuration du salariat qui est recherchée. La « refondation sociale » version MEDEF n'est pas seulement une pensée cohérente, c'est aussi une stratégie d'action. Elle repose sur un diagnostic en forme de triple constat. Le premier est assez simple : il est aisé pour le patronat d'obtenir des avantages dès lors qu'il parvient à diviser les syndicats... »

**Sur la loi travail, nous laissons à d'autres organisations le soin d'approfondir cette analyse. En ce qui concerne l'apprentissage, nous savons que le MEDEF veut lamener le rôle de l'école, donc du Lycée professionnel, en privilégiant une logique de qualification et de compétences individuelles, **une** formation « maison » donnée par **un** employeur en lieu et place de la formation collective, avec des élèves, sous la maîtrise de l'EN et des enseignants. Que des dangers à combattre pour le MEDEF ! Espérons simplement que certains n'iront pas en plus leur servir la soupe comme on l'a déjà vu en 2007 !**

## Quand on nous prend pour des billes !

Le Figaro se lamente : l'apprentissage est à la baisse ! Mais devinez qui lui permet de sauver la face : le secteur public !!! Alors que 1600 suppressions de postes de fonctionnaires sont annoncées pour 2018 et que Le Café pédagogique du 29 novembre révèle l'effondrement des postes aux concours externes de recrutement : - 18 % au CAPLP, - 20 % au CAPES, - 21% au CAPET...Finalement, on trouve de l'argent pour « embaucher » des apprentis mais il n'y en a plus quand il s'agit de recruter des titulaires...Pas besoin d'explications plus longues !

*« Après avoir repris des couleurs ces deux dernières années, l'apprentissage connaît un mauvais début de campagne 2017-2018, avec une baisse de 0,8% des entrées, selon des données provisoires mises en ligne lundi par le ministère du Travail. Quelque 119.000 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage entre juin et septembre, contre 120.000 sur la même période en 2016, selon les chiffres de la Dares, service des statistiques du ministère. La campagne d'apprentissage, sorte d'année scolaire du dispositif, commence en juin et finit en mai. Les deux dernières campagnes s'étaient soldées par des hausses des entrées (+2,0% en 2016-2017 et +3,0% en 2015-2016), qui succédaient à deux campagnes de baisse (-3,0% en 2014-2015 et -5,7% en 2013-2014).*

*Cette année, le début de la campagne est plombé par un mauvais mois de septembre, qui n'a vu affluer que 59.400 nouveaux apprentis, contre 65.300 en septembre 2016 (-9,2%). Les entrées dans le dispositif suivent une progression cyclique, avec des pics à la rentrée scolaire. Septembre et octobre sont traditionnellement les deux plus gros mois. La baisse est essentiellement imputable au secteur privé, où les entrées en apprentissage ont reculé de 1,2% depuis le début de la campagne, et de 9,7% sur le seul mois de septembre. Dans le secteur public, en revanche, les entrées restent en forte hausse : +11,4% depuis le début de campagne, +3,7% en septembre. »*  
27/10/2017

**Mais le journaliste du Figaro a « oublié » de préciser que la reprise des couleurs ces deux dernières années est due essentiellement à l'aide « TPE jeune apprenti (4400 €) », mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. En plus et malgré le dopage financier de l'Etat, les effectifs des apprentis niveaux V et IV ne cessent de baisser !**

### Les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi la FSU

Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Avec 54,14% des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), les syndicats de la FSU remportent une large victoire aux premières élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale.

Les listes communes présentées par le SNUipp et le SNES ont obtenu des élus dans chacune des 32 académies de métropole et d'outremer. Elles arrivent en tête dans 29 d'entre elles et obtiennent plus de 50% des voix dans 21. Elles remportent tous les sièges à Créteil, Toulouse, en Corse, en Guadeloupe et en Guyane. Au niveau national, sur les sept sièges à pourvoir à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN), cinq vont au SNUipp et au SNES, un au SE-Unsa et un au Sgen-CFDT.

## 2<sup>ème</sup> professeur principal de terminale / Suite

Dans notre dernier Bulletin académique (BA N°198), nous avons relaté le contenu de la lettre de la Secrétaire générale du MEN adressée aux Chefs d'établissement. Elle donne les consignes concernant les choix et la mise en place du deuxième PP. En ce qui concerne l'indemnité prévue par le **décret** du 15 janvier 1993 avec le versement d'une seule part modulable de l'ISOE par division, en dehors des établissements classés sensibles, la SG précise qu'une modification réglementaire est en préparation.

Cette modification réglementaire est traduite par le décret n° 2017-1637 du 30 novembre 2017 modifiant le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré.

Ce nouveau décret "a pour objet d'attribuer deux parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves dans les divisions de terminale des lycées d'enseignement général et technique et des lycées professionnels, afin de permettre la désignation d'un professeur principal supplémentaire (...). Par ailleurs, le décret tient compte du changement de dénomination des conseillers d'orientation-psychologues à la suite de la création du corps des psychologues de l'éducation nationale ([ici](#)).

### Au JO du 1er décembre 2017

➔ BUDGET. Un rapport et un décret pour financer la transformation de contrats aidés en emplois d'accompagnants aux élèves en situation de handicap (AESH), le développement de l'apprentissage, l'impact de l'assujettissement des fonctionnaires affectés dans les départements d'outre-mer aux cotisations famille "et, plus globalement, un coût moyen de l'emploi plus élevé que prévu, y compris dans sa composante GVT" ainsi que "divers aléas de gestion, notamment sur les dépenses d'heures supplémentaires ou sur la dépense de GIPA" et l'augmentation du coût des heures supplémentaires consécutive à la mise en œuvre du protocole PPCR ; ils portent aussi sur l'annulation de crédits en faveur de la protection judiciaire de la jeunesse . Ils sont consultables ([ici](#), [ici](#))

➔ L'ouverture de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits ([ici](#), [ici](#)).

➔ Un arrêté relatif au recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ([ici](#)).

➔ HANDICAP. L'ouverture de concours réservés pour l'accès au corps des professeurs de l'Institut national des jeunes aveugles et des instituts nationaux de jeunes sourds ([ici](#), [ici](#), [ici](#)).

➔ Une [note de service](#) précise le détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

### Accès à la classe exceptionnelle au BO du 30 novembre 2017

**Promotion corps-grade.** Un [arrêté](#) fixe les modalités et date limite de dépôt des candidatures à la classe exceptionnelle de certains corps enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale - année 2017.

Une [note de service](#) encadre l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation - années 2017-2020.

## Notations administrative et pédagogique des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons des PLP promouvables au titre de l'année 2017-2018 à un avancement accéléré (6→7 et 8→9)

La [circulaire académique](#) précise que pour l'année 2017-2018, les modalités d'avancement accéléré sont transitoires. Ainsi l'examen de l'avancement s'appuiera sur la somme des notations pédagogique et administrative :

**Note pédagogique** : c'est la dernière note d'inspection dont la date est comprise entre le 01/09/2013 et le 31/08/2016. Et s'il n'existe pas de note pendant cette période, c'est la note d'inspection attribuée entre 01/09/2016 et le 31/08/2017 qui sera prise en compte.

**Note administrative** : c'est la note attribuée au titre de l'année 2015-2016. S'il n'existe pas de note pour cette année, c'est la note administrative attribuée entre 01/09/2016 et le 31/08/2017 qui sera prise en compte.

Voir les autres cas particuliers la [circulaire académique](#).

### Mutation inter 2018 : Informations importantes :

- Fermeture du serveur SIAM-mutation inter, le mardi 5 décembre 2017 à 18 heures. Attention à la saturation du serveur.

- Attention : comme chaque lundi la permanence n'est pas assurée et le mardi nous sommes en Conseil syndical académique à Talence. Nous suivrons de près vos mails, vous pouvez nous contacter au : 06 63 34 94 97

- Le reclassement des stagiaires se fera vers le 15 décembre, nos commissaires paritaires suivront votre dossier afin le nouveau échelon soit pris en compte.

**- Confirmation de la mutation** : « Dès la fermeture du serveur, les accusés de réception seront transmis dans les établissements. Chaque candidat devra signer cet accusé de réception et le remettre, avec l'ensemble des pièces justificatives, à son chef d'établissement. Les délais d'instruction des dossiers par les chefs d'établissement avant transmission au rectorat étant très restreints, **il est fortement recommandé aux candidats de préparer leurs pièces justificatives dès le début de la période de saisie des vœux.** » La [circulaire académique sur notre Espace Mutations](#)

- Pensez à nous envoyer, par mail ou par la poste, une copie de votre dossier avec une copie de l'accusé de confirmation !

- Le barème affiché sur SIAM lors de vos vœux n'est pas le barème définitif ! Certains éléments devront être justifiés et vérifiés par l'administration. C'est lorsque vous retournerez votre accusé de réception que vous devrez modifier à la main en rouge les données incorrectes.

- Consultation des barèmes retenus sur SIAM du 17 janvier 2017 au 24 janvier 2018 : prendre impérativement connaissance du barème et éventuellement en demander la correction avant la tenue du GT barème. **N'hésitez pas à nous contacter.**

- Date limite de dépôt dossier handicap : 12 décembre 2017, les collègues concernés doivent déposer le dossier en double exemplaire à la DPE (voir la circulaire académique [sur notre site](#)).

- Le mouvement sur postes spécifiques répond à la nécessité d'un recrutement sur profil exigeant des compétences particulières. Il est important de lire la circulaire académique.

## **18 % de postes en moins pour la voie professionnelle... et le ministre parle encore de sa revalorisation !**

Le couperet est tombé : pour réduire la crise de recrutement, le ministère de l'Éducation a donc décidé... de moins recruter dans la voie professionnelle !

En fermant certaines sections ou en réduisant le nombre de postes aux concours, le ministre pourra peut-être se prévaloir à la rentrée d'avoir réglé le problème de recrutement en faisant le plein aux CAPLP. CQFD !

Mais le SNUEP-FSU ne laissera pas médiatiser ce tour de passe-passe !

Si le nombre de postes proposés reste stable au concours interne (315) et au troisième concours (10 en Maths-sciences uniquement), le concours externe du CAPLP voit une chute de 18 % du nombre de places : 1580 contre 1920 en 2017.

Le ministère avait annoncé vouloir ouvrir des postes en fonction des capacités de recrutement, c'est-à-dire du nombre de postes pourvus l'an dernier, mais il n'en est rien ! Ainsi, dans les disciplines où tous les postes offerts l'an dernier avaient été pourvus, le ministère offre moins de places en 2018.

Dans les disciplines déjà en difficulté, le message est clair : le ministère organise la pénurie d'enseignant-es. En Biotechnologies option Santé-Environnement, on passe de 242 postes en 2017 à 194 et il n'y aura pas de session pour l'examen réservé (où 100 postes étaient ouverts l'an dernier) alors même que le nombre de non-titulaires dans cette discipline est important.

**Ces choix politiques confirment que le fameux slogan « valoriser la voie professionnelle » est un mensonge.** Cette affirmation n'est pas viable sans un recrutement massif d'enseignant-es pour faire face aux besoins du terrain. Restreindre le nombre de postes ouverts aux concours est irresponsable !

Réduire le nombre de postes aux concours, c'est **augmenter toujours plus le recours à la précarité, aux personnels contractuel-les** moins rémunéré-es et bien souvent non formé-es. Avec 90 postes en moins ouverts à l'examen réservé (695 contre 785 l'an passé), des contractuelles, réembauché-es tous les ans, ne pourront toujours pas être titularisé-es. Or ils/elles représentent 10 % des professeur-es en lycée professionnel. Valoriser la voie professionnelle, c'est aussi relancer un plan de titularisation.

Réduire le nombre de postes ouverts aux concours, c'est **garantir à certaines classes l'absence d'enseignant-es à la rentrée prochaine !**

Réduire le nombre de postes ouverts aux concours, c'est appauvrir une nouvelle fois le vivier de PLP déjà fragilisé par des années de sous-recrutements.

Est-ce cela le grand projet de valorisation de la voie professionnelle ? **À moins qu'il ne s'agisse en réalité de vider la voie professionnelle sous statut scolaire !**

**Pour le SNUEP-FSU, il est indispensable et urgent de prendre le problème à la source et de lancer une réflexion sur les moyens, tels que les pré-recrutements, à mettre en œuvre pour réduire la crise de recrutement. Il est urgent aussi de s'attaquer au grand dossier des conditions de travail et de la valorisation salariale des personnels : conditions indispensables pour rendre à nouveau nos métiers attractifs !**

**COMMUNIQUÉ SNUEP**

Paris, le 1er décembre 2017



## Monsieur le ministre, pas d'ingérence dans la liberté syndicale !

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a récemment déclaré vouloir porter plainte pour diffamation contre une section syndicale départementale au prétexte que celle-ci qualifie sa politique de « racisme d'État ». Ce faisant, il entend démontrer qu'il peut faire pression sur les organisations syndicales quant à leur expression.

Le SNUEP-FSU n'est pas dupe et inscrit cette démarche du ministre dans un mouvement récurrent plus large consistant à vouloir criminaliser l'action syndicale pour mieux la décrédibiliser et l'affaiblir. C'est pourquoi, attaché à la liberté d'expression et à la lutte anti raciste, le SNUEP-FSU condamne la volonté du ministre de porter plainte et exige le respect de la liberté d'expression. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement fort aux libertés syndicales.

Le SNUEP-FSU dénonce avec fermeté les actes de vandalisme dont a été victime Sud éducation 93 et lui exprime sa solidarité.

Communiqué SNUEP



## RETRAITÉS : FACE AU MÉPRIS, DÉFENDRE NOS DROITS !

Les 9 organisations nationales de retraités (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA, LSR), réunies le 27 novembre, ont fait le bilan de la campagne de mobilisation de la semaine du 6 au 10 novembre 2017.

Ces organisations avaient souhaité sensibiliser les élus de tous les partis démocratiques, à travers une série de rencontres avec eux-mêmes et les groupes parlementaires dont ils dépendent. Elles constatent que dans les départements, certains élus les ont reçues mais que, nationalement, les groupes parlementaires LR et LRM n'ont pas donné suite, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat.

Elles constatent par ailleurs que, malgré plusieurs courriers, le Président de la République continue d'opposer une fin de non-recevoir, se contentant de renvoyer le dossier à sa ministre qui, elle-même, n'a pas apporté de réponses aux revendications des retraités.

Les organisations de retraités s'indignent de cette attitude qui confine au mépris au moment où la CSG augmente de 25%, frappant ainsi, selon les dires du programme du candidat Emmanuel Macron, 60% des retraités.

Comment peut-on considérer que 16 millions de retraités ne méritent même pas une simple entrevue ?

Les 9 organisations de retraités ont décidé de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation et envisagent de saisir le défenseur des droits sur la base d'un dossier faisant état des discriminations dont sont victimes les retraités sur le plan fiscal, social et institutionnel.

PARIS, le 27 novembre 2017

## Christian s'exprime dans le Sud Ouest du samedi 2 décembre 2017

Mis à part quelques sociologues et quelques syndicats d'enseignants, il y a un sujet qui en France semble faire consensus : « l'excellence » de la formation par apprentissage ! Cet unanimité a de quoi surprendre dans un pays où l'on s'oppose quasiment sur tout. Mais est-il vraiment désintéressé ? L'immense pactole de 32 milliards d'euros de la formation professionnelle, dont la répartition entre les Régions, les branches professionnelles et les organismes de formation se renégocie en ce moment, n'y serait-il pas un peu pour quelque chose ? Pour le moment, tout est beau ! Et pour le faire reluire plus encore, les outrances et les approximations pleuvent : 80 % des apprentis trouveraient un emploi dans leur métier. Possible aux niveaux post-bac mais pas du tout au niveau CAP où il est d'un peu plus de 50 %. Et tout cela sans tenir compte des ruptures de contrat en cours de formation. Officiellement, elles sont de 27 % (38 % en hôtellerie), ce qui signifie qu'un jeune sur 4 ne va pas au bout du cursus soit par démission soit par exclusion ! C'est cela « l'excellence » ?

Et dans le même temps, on en oublie carrément les 700000 élèves des lycées professionnels. Serait-ce parce qu'ils sont issus le plus souvent de familles modestes ou parce qu'ils sont dans le service public où il y a moins d'argent à se partager ? Tout est fait pour déconsidérer les LP. Après y avoir fermé les sections les plus porteuses d'emploi, en particulier dans le secteur industriel, aujourd'hui on les ignore pour mieux relancer l'apprentissage en CFA dans lesquels les jeunes en formation ont deux fois moins d'heures d'enseignement général et technique ! Ce n'est pas acceptable.

Christian Sauce

### Bulletin académique spécial n° 200

Grâce à la participation de Guy Brucey, Fabienne Maillard, Paul Devin et les articles des militants de l'académie de Bordeaux, le n° 200 est prêt pour une première distribution pendant le Conseil syndical académique du 5 décembre 2017. Nous sommes convaincus que ce journal trouvera toute sa place dans le débat actuel. Il arrive au moment où l'enseignement pro public traverse une des plus inquiétantes remise en cause de son histoire. On est à un tournant, "une révolution copernicienne"...diraient certains. Et tout cela pour donner la main aux branches professionnelles afin de mettre encore plus en avant l'apprentissage. Et que va-t-il advenir de notre statut si l'on ne réagit pas ?

Comme militants, nous ne pouvons l'accepter et nous nous battons pour notre service public de formation professionnelle.



- Le SNUEP-FSU défend l'EPP
- La grande inversion
- Une Carte académique des formations injuste et discriminatoire
- Les évolutions du bac pro : vers un nouveau diplôme ?
- Poursuite d'études : « On leur demande d'aller en haut de l'échelle, mais on a retiré les barreaux »
- Les 10 ans de la généralisation du bac pro 3 ans
- Dégradation des conditions de travail dans les établissements de l'EPP
- Les enseignants, une profession à risques ?
- Pourquoi sont-ils tous (ou presque) pour l'apprentissage ?
- Autonomie des établissements et réussite des élèves
- Camarade et Ami VINCENT